

APPEL D'OFFRES

Accompagnement à l'obtention du statut d'organisme de bienfaisance

ACFA régionales – approche mutualisée

Date limite pour déposer une soumission : 12 h (HR), le mardi 31 mars 2026

L'ACFA

Depuis 1926, l'ACFA est l'organisme porte-parole de la francophonie albertaine. Son rôle est de faire valoir les intérêts de cette dernière et d'assurer son développement global. L'ACFA offre également une programmation locale d'activités et de services via son réseau d'ACFA régionales réparties sur l'ensemble du territoire albertain.

L'ACFA détient un statut d'organisme de bienfaisance enregistré auprès de l'Agence du revenu du Canada et possède une expertise reconnue en matière de gouvernance, de reddition de comptes et de conformité associée à ce statut.

Les ACFA régionales sont des organisations semi-autonomes, incorporées sous *The ACFA Act*, qui partagent une mission commune et un cadre associatif provincial, tout en disposant de leur propre gouvernance et programmation locale. Certaines ACFA régionales ne détiennent toutefois pas encore le statut d'organisme de bienfaisance, ce qui limite leurs possibilités de diversification des revenus et de développement organisationnel.

Sommaire du projet

L'ACFA souhaite explorer la mise en place d'une démarche mutualisée visant à accompagner plusieurs ACFA régionales qui ne détiennent pas encore le statut d'organisme de bienfaisance auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC). La démarche pourrait concerner environ 8 à 10 ACFA régionales, sous réserve de la confirmation de leur participation.

L'obtention de ce statut représente un levier important pour :

- diversifier les sources de financement ;
- recevoir des dons et émettre des reçus fiscaux ;
- renforcer l'autonomie financière et organisationnelle des ACFA régionales ;
- soutenir le développement et la pérennité des services offerts aux communautés francophones locales.

Considérant que les ACFA régionales :

- reposent sur des statuts, des objets et des mandats largement similaires ;
- exercent des activités comparables, adaptées aux réalités locales ;
- s'inscrivent dans un cadre provincial structuré,

l'ACFA souhaite privilégier une approche groupée, permettant de réaliser des économies d'échelle, d'assurer une cohérence administrative et juridique, et de renforcer les capacités du réseau régional.

8627, rue Marie-Anne-Gaboury (91^e rue)
Pavillon II, Bureau 303
Edmonton, Alberta T6C 3N1
T. 780 466-1680

Service recherché

L'ACFA souhaite retenir une personne consultante ou une firme spécialisée afin d'appuyer les ACFA régionales participantes dans l'obtention du statut d'organisme de bienfaisance, notamment par l'analyse des documents existants, l'accompagnement stratégique, la préparation des demandes et le renforcement des capacités organisationnelles.

Le mandat inclut également :

- l'analyse de la conformité des programmes, activités et sources de revenus (incluant les activités commerciales complémentaires) aux exigences de l'ARC ;
- l'identification des ajustements requis aux objets, statuts ou pratiques organisationnelles ;
- l'accompagnement, lorsque requis, dans la révision et l'harmonisation des objets ou pratiques organisationnelles en cohérence avec le cadre juridique et associatif établi par l'ACFA et en vue de répondre aux exigences de l'ARC ;
- la clarification du rôle attendu du fournisseur dans les échanges avec l'ARC (conseil, accompagnement ou représentation).

Responsabilités du fournisseur

Le fournisseur sélectionné devra :

- Collaborer étroitement avec un comité de l'ACFA mis en place afin de structurer une démarche mutualisée d'accompagnement.
- Analyser les statuts constitutifs, objets et documents pertinents des ACFA régionales participantes.
- Identifier les ajustements requis afin de répondre aux exigences de l'Agence du revenu du Canada en matière de bienfaisance, s'il y a lieu.
- Évaluer la conformité des activités et sources de revenus aux fins de bienfaisance reconnues.
- Élaborer, lorsque pertinent, des gabarits ou modèles harmonisés (objets de bienfaisance, formulations, pratiques).
- Accompagner les ACFA régionales dans la préparation complète des demandes de statut d'organisme de bienfaisance.
- Offrir un appui aux ACFA régionales dans leurs échanges avec l'ARC, incluant la préparation des réponses aux demandes d'information et des documents requis, au besoin.
- Soutenir la compréhension, par les directions et conseils d'administration régionaux, des obligations liées au statut d'organisme de bienfaisance (gouvernance, reddition de comptes, activités admissibles).
- Offrir au moins une activité de sensibilisation ou de formation mutualisée sur les implications du statut d'organisme de bienfaisance.
- Participer aux rencontres de suivi avec l'ACFA et, le cas échéant, avec un comité de suivi composé de représentants des ACFA régionales participantes.

Livrables attendus

Concrètement, le fournisseur sélectionné devra livrer :

- Un diagnostic synthèse pour chaque ACFA régionale participante.
- Des recommandations d'ajustement des statuts, objets ou pratiques, lorsque requis.
- Des gabarits ou outils harmonisés applicables à l'ensemble des ACFA régionales participantes.
- Les demandes complètes de statut d'organisme de bienfaisance prêtes à être déposées auprès de l'ARC.
- Une activité de formation ou un outil de sensibilisation sur les obligations liées au statut d'organisme de bienfaisance.
- Un document d'accompagnement ou aide-mémoire sur les obligations liées au statut d'organisme de bienfaisance.
- Un rapport final faisant état du travail réalisé, des démarches entreprises et des recommandations pour la suite.

Exigences du fournisseur

- Expertise démontrée en matière d'organismes de bienfaisance et de demandes auprès de l'Agence du revenu du Canada.
- Expérience pertinente auprès d'organismes communautaires ou à but non lucratif.
- Capacité à travailler avec plusieurs organisations simultanément dans une logique de mutualisation.
- Connaissance du contexte francophone en situation minoritaire (atout important).
- Capacité à produire des documents professionnels en français.
- Capacité à travailler de façon collaborative avec des directions et conseils d'administration bénévoles.

Calendrier proposé

4 mars 2026	Lancement de l'appel d'offres
12 h (HR), 31 mars 2026	Date limite pour le dépôt d'une soumission
Avril 2026	Sélection du fournisseur, signature du contrat et rencontre de démarrage
Avril – décembre 2026	Réalisation du mandat
Décembre 2026	Dépôt du rapport final

Dépôt d'une soumission

Les soumissionnaires intéressés seront invités à soumettre une offre en français comprenant :

- Lettre de présentation : Présentation du fournisseur, de l'équipe proposée et compréhension du mandat.
- Proposition détaillée : Méthodologie, approche mutualisée proposée, calendrier et budget (incluant une structure tenant compte d'un nombre variable d'ACFA régionales).
- Exemples de projets similaires : Au moins un projet récent lié à des organismes de bienfaisance, à la gouvernance ou au développement organisationnel.
- Références professionnelles.

Si vous êtes intéressé.e, veuillez faire parvenir votre soumission à Isabelle Laurin, directrice générale, par courriel, à i.laurin@acfa.ab.ca, avant 12 h (HR), le mardi 31 mars 2026.

Critères de sélection

- Compréhension du mandat et pertinence de la méthodologie proposée.
- Expérience démontrée en consultation, analyse et planification stratégique.
- Capacité à offrir des services en français.
- Qualité des projets similaires et références.
- Qualité de l'approche mutualisée et des économies proposées.
- Coût global de la prestation et clarté de la structure budgétaire.
- Capacité à respecter l'échéancier.

Questions

Toute demande de renseignement concernant les modalités ou le processus de l'appel d'offres peut être adressée à Isabelle Laurin, directrice générale, par courriel à i.laurin@acfa.ab.ca.

Sélection

Une présentation au comité de sélection pourrait être demandée avant la sélection finale. Le soumissionnaire retenu ne sera pas nécessairement celui ayant proposé le plus bas prix, mais celui offrant la meilleure qualité/prix selon le seul avis du client. Le client se réserve le droit de modifier ou de rejeter toute proposition afin de respecter son budget.